

## DEMANDE DE PROTECTION COMMUNAUTAIRE D'OBTENTION VEGETALE A L'OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIETES VEGETALES

### Version papier

Pour votre information, vous avez également la possibilité de soumettre des demandes en ligne via l'accès restreint de site web de l'Office [www.cpvo.europa.eu](http://www.cpvo.europa.eu)

Pour l'Agence Nationale uniquement, si nécessaire

Via l'Agence Nationale:

N° de dossier:

Pour l'OCVV uniquement

Date de la demande:

Date de priorité:

Numéro de dossier de la demande:

A remplir par le demandeur<sup>1</sup>

Taxon botanique\*:

Désignation provisoire (référence de l'obtenteur)\*:

---

<sup>1</sup> Les champs ou sections obligatoires sont marqués d'un astérisque (\*)

**01. Demandeur(s)****01.01 Nom du/des demandeur(s) \***

*Dans le cas d'une personne physique, indiquer le nom officiel - en cas de plusieurs demandeurs, merci d'ajouter une pièce jointe.*

*S'il y a deux ou plusieurs parties à la procédure agissant en commun, qui n'ont pas notifié de mandataire à l'Office, la première personne nommée dans la demande de protection communautaire d'obtention végétale sera considérée comme le mandataire de l'autre (ou des autres) partie(s) à la procédure (incluant les abandons) à moins que ne soit précisé le contraire par les parties à la procédure. Dans ce cas, nul besoin de fournir un formulaire de mandataire.*

Nom\*

Adresse officielle\*

Code postal\*

Ville\*

Pays\*

Téléphone

Fax

Adresse électronique

*Une adresse électronique est requise pour l'envoi de documents.*

*Votre adresse de courrier électronique est obligatoire si vous êtes une partie à la procédure et si votre adresse est l'adresse de correspondance officiellement enregistrée. Votre adresse électronique est nécessaire:*

- *si vous êtes le demandeur et si vous n'avez pas nommé de mandataire,*
- *si, en cas de demandeurs multiples, vous êtes le premier nommé et vous êtes basé sur le territoire de l'Union Européenne.*

**01.02 Adresse de correspondance** (A compléter uniquement si différente de l'adresse indiquée en 01.01)

*Veillez noter que l'adresse de correspondance du demandeur n'est pas l'adresse postale du mandataire. Toute information concernant le mandataire doit être indiquée au point 2 du formulaire de demande.*

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Fax

Adresse électronique

**01.03 Le demandeur est\*:**

[...] Une personne physique, merci d'indiquer votre nationalité:

[...] Une personne morale, veuillez remplir les sections 01.04 et 01.05.

**01.04 En cas de personne morale**, indiquer l'adresse de son siège ou établissement si différent de 01.01:

Adresse officielle

Code postal

Ville

Pays

**01.05 Indiquer le nom et l'adresse** (si différent de 01.01) de la personne physique, employée et dûment autorisée à représenter la personne morale \* (par exemple, directeur d'une société ou partenaire d'une entreprise):

*La personne physique dûment autorisée à représenter la personne morale doit être la personne légalement habilitée à agir au nom de la personne morale et dont la signature engage la personne morale.*

Nom\*

Fonction

Adresse officielle

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Adresse électronique

S'il y a plus d'un demandeur, veuillez utiliser ce formulaire:

Ajouter un demandeur

**02. Mandataire**

*Quand un mandataire est obligatoire, ce mandataire ne peut pas être un employé du demandeur. Si un mandataire n'est pas obligatoire dans votre cas, vous pouvez néanmoins en désigner un. La personne ainsi désignée ne doit pas être l'un de vos employés.*

*Vous pouvez utiliser le formulaire de l'Office «Désignation d'un mandataire». Veuillez noter que ce formulaire doit être signé par la personne dûment autorisée à le faire. Afin de joindre le formulaire de «Désignation d'un mandataire», veuillez joindre ce document au lot complet de documents à envoyer à l'Office.*

*Si deux ou plus de deux demandeurs agissant ensemble, le premier demandeur nommé dans une demande de protection communautaire de variété végétale sera considéré comme étant également le mandataire. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de fournir le formulaire de «Désignation d'un mandataire». L'Office enregistrera le premier demandeur nommé comme mandataire. Si le premier nommé est établi au sein de l'Union Européenne, ce demandeur sera nommé comme mandataire devant l'Office pour toutes les procédures sauf indication contraire des parties concernées.*

**02.01 Y-a-t-il un mandataire?\***

*Pour les demandeurs n'ayant pas un domicile, siège ou établissement sur le territoire de l'Union européenne, un mandataire ayant un domicile, siège ou établissement sur ce territoire doit être désigné.*

[...] Oui, veuillez compléter les points 02.02, 02.03, 02.04, 02.05

[...] Non, veuillez continuer au point 03

**02.02 Si un mandataire pour la procédure a été désigné, veuillez indiquer ses nom et adresse et envoyer les pouvoirs signés (voir les instructions)**

Si c'est une personne physique, veuillez indiquer:

Nom\*

Adresse Officielle\*

Code postal\*

Ville\*

Pays\*

téléphone

Fax

Adresse électronique\*

**02.03 Adresse à laquelle toute correspondance doit être envoyée** si différente du point 02.02:

Adresse

Code postal

Ville

Pays

**02.04 Le mandataire est:**

[...] Une personne physique

[...] Une personne morale

**02.05 S'il s'agit d'une personne morale, indiquer le nom et l'adresse** (si différent de 02.02) de la personne physique, employée et dûment autorisée à représenter la personne morale:

Nom

Fonction

Adresse officielle

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Fax

Adresse électronique

**02.06 Désignation d'un mandataire**

Veillez joindre le formulaire de "désignation d'un mandataire" signé en original par le ou les demandeur(s).

**03. Taxon botanique**

**03.01 Nom Latin du genre, de l'espèce ou sous-espèce\*** auquel appartient la variété

**03.02 Nom Commun**

**04. Désignation de la variété**

**04.01 Désignation provisoire (référence de l'obteneur) pour la variété\*:**

*Il doit y avoir corroboration de la référence obteneur parmi tous les registres: la même référence de l'obteneur doit être utilisée pour toutes les procédures officielles.*

**04.02 Proposition de dénomination variétale:**

*Pour votre information, l'Office a développé une rubrique spéciale sur son site web afin de tester l'acceptabilité des propositions de dénomination pour similarité: [CPVO Variety Finder](#)*

*La proposition de dénomination variétale **peut ne pas** être soumise lors du dépôt de votre demande, mais elle doit être fournie le plus tôt possible après cette date. Dans ce cas, la proposition de dénomination **doit** être faite en utilisant le formulaire "Proposition de dénomination variétale". Une proposition pour une dénomination variétale doit être reçue avant que l'Office reçoive les résultats finaux de l'examen technique. Cependant, une désignation provisoire (référence de l'obteneur) **doit** être fournie lors du dépôt de la demande.*

Dénomination variétale

**04.03 Une dénomination peut prendre la forme d'un "nom de fantaisie" ou d'un "CODE":**

*Les dénominations variétales peuvent être soit des noms de fantaisie (prononçables) ou des CODES (mélangeant des chiffres et des lettres avec un maximum de 10 caractères ; un espace n'est pas considéré comme caractère).*

[...] Nom de fantaisie

[...] CODE

**05. Obtenteur(s)****05.01 L'(les) obtenteur(s) originel(s) est (sont)\*:**

[...] le(s) demandeur(s)

[...] la(les) personne(s) suivante(s)

**05.02 Nom(s) et adresse(s):**

Nom\*

Adresse\*

Code postal\*

Ville\*

Pays\*

Téléphone

Fax

Adresse électronique

**05.03 Si le(les) obtenteur(s) n'est (ne sont pas) le demandeur(s), comment la variété a-t-elle été transférée au(x) demandeur(s)?**

[...] contrat

[...] succession

[...] contrat (*Si l'obteneur est un employé, la jouissance du droit d'obtention communautaire végétal doit être déterminé en accord avec la loi nationale pertinente, veuillez fournir une déclaration séparée indiquant la loi nationale pertinente ou les termes du contrat.*)

[...] autre (veuillez préciser)

S'il y a des co-obtenteurs, veuillez utiliser ce formulaire :

Ajouter un obtenteur

**05.04 Acte de cession / de transfert des droits** (obligatoire si le demandeur et l'obteneur sont différentes personnes)

*Si le demandeur et l'obteneur sont des personnes différentes, veuillez joindre les documents nécessaires afin de spécifier l'acte de cession des droits. Une copie du document original peut être fournie par voie électronique. Si cette copie apporte un doute, l'Office pourra être amené à vous demander de fournir un document original ou une copie certifiée.*

**05.05 Origine géographique de la variété\*:** la région et le pays dans lesquels la variété a été produite ou découverte et développée

**06. Information sur toutes les autres demandes de protection d'obtention végétale ou de listing officiel déposées pour cette variété dans un Etat membre de l'Union européenne ou en dehors de l'Union européenne :**

**06.01 D'autres demandes concernant cette variété ont été faites\*:**

*Si l'objet de votre demande est une lignée parentale pour laquelle aucune demande antérieure dans son nom propre a été déposée mais qui a fait l'objet d'un examen DHS dans le cadre d'un examen DHS sur la variété hybride dont elle fait partie, veuillez cocher « non » et fournir les informations nécessaires au point 09.01 et 09.02.*

[...] Oui, veuillez remplir le tableau ci-dessous

[...] Non.

**06.02 Merci de préciser:**

Procédure <sup>2</sup>	Date de dépôt	Pays de dépôt	Service	N° de demande	Stade <sup>3</sup>	Dénomination variétale ou référence obtenteur

<sup>2</sup> Brevet, Catalogue, Protection d'obtention végétale (incluses les précédentes demandes auprès de l'OCW pour la même variété)

<sup>3</sup> A = demande en cours; B = demande rejetée; C = demande retirée; D= droits d'obteneur ou brevets accordés; ou variété introduite dans le catalogue

## 07. Priorité

*Une demande de priorité doit être basée sur la première demande de protection antérieurement déposée pour la même variété par vous-même ou par votre prédécesseur en droit, dans un État membre de l'UE ou de l'UPOV. Pour obtenir un droit de priorité, cette première demande doit avoir été déposée dans les douze mois précédant la présente demande et être toujours existante.*

### 07.01 Y-a-t-il une requête de priorité?\*

[...] Oui, veuillez compléter le point 07.02

[...] Non, veuillez continuer avec le point 08

### 07.02 La priorité de la première demande de protection antérieurement déposée est revendiquée:

*Le demandeur auprès de l'OCVV doit être la même personne ou le successeur en droit du demandeur auprès de l'autre autorité. Si les demandeurs sont différentes personnes, un acte de cession de droits doit être fourni montrant la succession en titre.*

Pays\*

Date de la demande\*

Par (nom du demandeur)\*

Sous la dénomination\*

### 07.03 Documents relatifs à la priorité

Des exemplaires de la première demande, certifiés par l'autorité responsable, doivent être reçus par l'Office dans les 3 mois suivant la date de demande. Vous pouvez envoyer une copie électronique à [cpvo@cpvo.europa.eu](mailto:cpvo@cpvo.europa.eu)



**08. La variété a-t-elle été vendue ou exploitée d'une autre manière?**

Répondez aux trois questions 08.01.01, 08.02.01 et 08.03 en cochant la case "oui" ou la case "non" correspondante. Si la question 08.03 n'est pas pertinente, veuillez l'indiquer. Si la case "oui" est cochée, veuillez indiquer la date exacte et le pays. L'indication de l'année uniquement, par ex. «2005», n'est pas suffisante.

Une protection communautaire des obtentions végétales ne peut être octroyée que pour des variétés nouvelles. La variété n'est pas considérée comme nouvelle si elle a été vendue ou cédée de toute autre manière par l'obteneur, ou avec son consentement:

- sur le territoire de l'Union européenne depuis plus d'un an à compter de la date de demande;
- en dehors du territoire de l'Union européenne depuis plus de quatre (4) ans, ou dans le cas des arbres ou des vignes, depuis plus de six (6) ans à compter de la date de demande.

Le demandeur est tenu de s'assurer que la vente ou la cession d'une autre manière n'a pas eu lieu avant la date prévue à cet effet.

Les cessions suivantes de la variété ne sont pas contradictoires avec le caractère de nouveauté:

- cession à un organisme officiel à des fins légales, ou à des tiers sur la base d'un rapport de droit, aux fins exclusives de production, de reproduction, de multiplication, de conditionnement ou de stockage, à condition que l'obteneur conserve le droit exclusif de cession et qu'il ne soit pas procédé à une autre cession.
- cession de matériel produit à partir de végétaux cultivés à titre expérimental ou en vue de créer ou de découvrir et de développer d'autres variétés, et qui n'est pas utilisé en vue d'une nouvelle reproduction ou multiplication, à moins qu'il ne soit fait référence à cette variété aux fins de cette cession;
- cessions dues au fait ou en conséquence du fait que l'obteneur a présenté la variété dans une exposition officielle ou officiellement reconnue.

Veillez noter que l'information de première mise à disposition mentionnée dans le formulaire de demande équivaut à une déclaration. Si vous avez l'intention de demander à l'Office de modifier l'information fournie, vous devrez remplir les conditions d'inscription au registre. De telles demandes doivent être faites par écrit accompagnées de pièces justificatives.

**08.01.01 Sur le territoire de l'Union européenne\*:**

Oui

Non

**08.01.02** Si oui, veuillez indiquer la date et le pays où la variété a été pour la première fois mise à disposition et sous quelle dénomination:

Date\* (JJ/MM/AAAA)

Pays\*

Dénomination\*

**08.02.01 En dehors du territoire de l'Union européenne\*:**

Oui

Non

**08.02.02** Si oui, veuillez indiquer la date et le pays où la variété a été pour la première fois mise à disposition et sous quelle dénomination:

Date\* (JJ/MM/AAAA)

Pays\*

Dénomination\*

**08.03 La variété a-t-elle été mise à disposition dans d'autres circonstances que celles mentionnées par l'obteneur ou avec son consentement?\***

Oui, veuillez préciser

Non



## 11 Taxe de demande

### 11.01 Information financière

La taxe de demande doit être transférée au compte bancaire de l'Office:

**CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE**

IBAN International Bank Account Number: FR76 1790 6000 3215 8665 4800 044

Bank Identification Code / SWIFT: AGRIFRPP 879

Le paiement doit être effectué avant ou au moment où la demande est effectuée.

Veillez noter que vous recevrez une demande de paiement avec l'accusé de réception de votre demande électronique. Une note de débit formelle sera disponible sur l'extranet client après que vous ayez reçu l'accusé de réception de votre demande électronique. Pour votre information, l'Office n'attribuera pas de date définitive à votre dossier, tant que le paiement n'est pas sur le compte bancaire de l'Office ou n'a pas été identifié par l'Office à cause d'information incomplète. Une autre conséquence sera que la demande ne sera pas publiée dans la Gazette officielle de l'OCVV.

Par conséquent, veuillez annexer votre preuve bancaire de paiement et/ou envoyer à l'Office un message électronique à [CpvoBank@cpvo.europa.eu](mailto:CpvoBank@cpvo.europa.eu) avec les informations suivantes : date du paiement, nom de la société, montant total transféré avec toute référence utile.

Tout document annexé sous ce point sera traité comme confidentiel.

### 11.02 Numéro de commande ou toute autre référence financière

L'Office peut mentionner un numéro de commande ou toute autre référence financière.

Veillez prendre connaissance que la référence apparaîtra sur toutes les notes de cette demande:

## 12. Documents joints

Les **formulaires ou documents** suivants sont joints à cette demande :

Veillez cocher les cases pertinentes

- [...] 1. Formulaire de demande, partie confidentielle (original uniquement)
- [...] 2. Questionnaire technique (original uniquement)
- [...] 3. Questionnaire technique, partie confidentielle (original uniquement)
- [...] 4. Formulaire de désignation d'un mandataire
- [...] 5. Preuve documentaire d'acte de cession des droits
- [...] 6. Priorité (exemplaires de la première demande, certifiés par l'autorité responsable)
- [...] 7. Formulaire « Précisions sur le paiement »
- [...] 8. Photos (pour les variétés de fruit et ornementales)
- [...] 9. Copie de la décision écrite autorisant la dissémination (pour les OGM)
- [...] 10. Autres documents: veuillez préciser

**13. Remarque générale**

Veillez indiquer ci-dessous toute information supplémentaire que vous souhaitez ajouter à cette demande:

**14. DECLARATIONS\***

- ↩ **Je (nous) demande(ons) par la présente la protection communautaire d'obtention végétale.**
- ↩ **L'autorisation est donnée par la présente à l'Office communautaire des variétés végétales d'échanger avec les Offices d'examen et autres autorités compétentes toutes informations nécessaires et tout matériel relatif à la variété pour autant que les droits du demandeur sont préservés.**
- ↩ **Je (nous) déclare(ons) par la présente que, à ma (notre) connaissance, les informations nécessaires à l'examen de la demande, fournies dans ce formulaire et les annexes, sont complètes et exactes.**
- ↩ **Je (nous) déclare(ons) par la présente que nulle autre personne que celle(s) mentionnée(s) dans cette demande n'a (n'ont) été impliquée(s) dans l'obtention, ou la découverte et le développement de la variété.**

Lieu:

Date:

Nom

Signature:

[...] J'(nous) accepte(ons) de recevoir toute communication électroniquement.

[End of document]